



Présentation de la démarche SEM

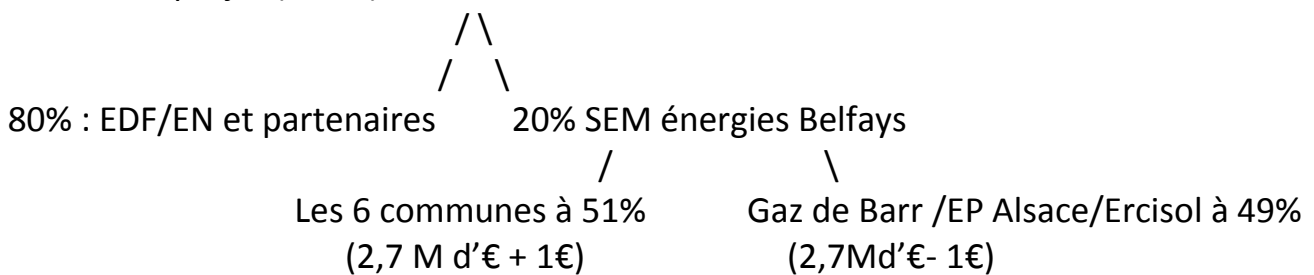
Séance du jeudi 28 janvier 2016

19h – Salle du Conseil

Projet Eolien de Belfays

Partons sur l'hypothèse d'un investissement pour les 10 machines de **27 M d'€**.

Société de projet (100%) : 27M d'euros



De ces 2,7M d'€, il nous faut un apport personnel obligatoire de 20% soit **540 000 €**,

- ✓ soit sous forme d'apport en capital direct,
- ✓ soit sous forme d'apport + un emprunt (CDC)

Dans cette somme de 540 000€, nous escomptons le temps valorisé que nous estimons de 200 000 à 400 000€.

Selon nos apports nous atteindrons ou dépasserons les 540 000€, par conséquent = ou – d'emprunt pour la SEM (CDC) :

Ex : 1M d'apport veut dire 1,7M d'emprunt

540 000€ d'apport (20%) sous- entend 80% d'emprunt

Gardons en tête qu'idéalement les 6 communes devraient rester majoritaires par rapport aux autres collectivités de la SEM, soit apporter 1,350M d'€ (apport + emprunt).

Les différentes étapes de la création de la SEM Energies Belfays

Délibération du Conseil Municipal :

- ✓ décision de principe
- ✓ validation des statuts définitifs
- ✓ participation au capital de la SEM de 3000€ (4000 pour Saales) avec virement sur un compte bancaire.
- ✓ approbation de la composition du Conseil d' Administration
- ✓ désignation du représentant de la commune à l'AG des actionnaires et au CA
- ✓ autoriser le représentant à accepter toute fonction de représentation dans la société
- ✓ autoriser le Maire à prendre les mesures exécutoires contenues dans la présente délibération

Suite à cela,

- la banque délivrera un certificat de virement à la commune,
- le représentant devra fournir un certain nombre de pièces,
- et alors seulement nous pourrons convoquer l'Assemblée Générale constituante avec des documents préalables à réunir (voir guide)